

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE  
(CODAH)

Nombre de  
Conseillers en  
Exercice : 75

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 4 octobre, à dix-sept heures,

Les Membres du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Havraise, légalement convoqués le 27 septembre 2018, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence de Luc LEMONNIER, Président.

Étaient présents :

Luc LEMONNIER ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Daniel FIDELIN ; Valérie EGLOFF ; Alban BRUNEAU ; Michel MAILLARD ; Florent SAINT-MARTIN ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Gilbert CONAN ; Daniel SOUDANT ; Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO ; Christian GRANCHER ; Laurent GILLE ; Agnès CANAYER ; Sébastien TASSERIE ; Avelyne CHIROL ; Pascal CORNU ; Pascal LEPRETTRE ; Marie-Laure DRONE ; Bernard LECARPENTIER ; Dominique GRANCHER ; Régis DEBONS ; Laurence BESANCENOT ; Alix VAILLANT ; Seydou TRAORE ; Christian BOUCHARD ; Nathalie NAIL ; Virginie LAMBERT ; Jérôme DUBOST ; Jean-Paul LECOQ ; Marie-Claire DOUMBIA ; Jean-Gabriel BRAULT ; Françoise MARTIN ; Françoise DEGENETAIS ; André GACOUGNOLLE ; Yves HUCHET ; Marc MIGRAINE ; Sandrine DUNOYER ; Laeticia DE SAINT NICOLAS ; Louisa COUPPEY ; Karim BENAUDA ; Virginie CHEVRIER ; Romain COSTA-DROLON ; Véronique DUBOIS ; Jean-Luc SALADIN ; Richard YVRANDE ; Muriel DE VRIESE ; Alexis DECK ; Gilbert FOURNIER ; Nicole LANGLOIS ; Dominique THINNES ; Patricia DUVAL ; Pascal LEFEBVRE ; Nada AFIOUNI ; Marc GUERIN ; Fabienne DUBOSQ ; Noël HERICIER ; Michèle LEBESNE ; Jean-Pierre LEBOURG ; Alain RICHARD, Membres titulaires, Sibylle FRANCONY ; Catherine MENARD, Membres suppléants.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christine MOREL, Jean-Louis MAURICE, Hubert BENARD, Florence THIBAudeau-RAINOT, Jean-Louis JEGADEN, Claire MAS excusés étaient respectivement représentés par Jean-Gabriel BRAULT, Sibylle FRANCONY, Catherine MENARD, Seydou TRAORE, Nathalie NAIL, Jean-Pierre LEBOURG.

Edouard PHILIPPE, Sandrine GOHIER, Damien LENOIR, Michel TOULOUZAN, Stéphanie MINEZ, Josépha RETOUT, Geneviève SERRANO et Baptiste GUEUDIN étaient excusés mais non représentés.

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : du n°1 à 4, du n°26 à 32, du n°5 à 25 et du n°33 à 87.

Jean-Baptiste GASTINNE, **Membre Titulaire**, a participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 17h50 et du dossier n°32.

Marc MIGRAINE **Membre Titulaire**, était représenté par Louisa COUPPEY et a participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 18h00 et du dossier n° 32.

Romain COSTA-DROLON et Marie-Claire DOUMBIA, **Membres Titulaires**, étaient respectivement représentés par Sandrine DUNOYER et Alban BRUNEAU et ont participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 18h30 et du dossier n°8.

Valérie EGLOFF et Jérôme DUBOST, **Membres Titulaires**, ont respectivement participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 19h50 et du dossier n°25 et à partir de 17h25 et du dossier n°28.

Fabienne DUBOSQ, **Membre Titulaire**, a participé aux travaux de l'Assemblée à partir de 17h40 et du dossier n°30 et quitté les travaux de l'Assemblée à 20h20 après le vote du dossier n°56 et n'était pas représentée.

Laurence BESANCENOT, **Membre Titulaire**, a quitté les travaux de l'Assemblée à 19h00 après le vote du dossier n°12 et était représentée par Régis DEBONS.

Virginie LAMBERT, **Membre Titulaire**, a quitté les travaux de l'Assemblée à 19h55 après le vote du dossier n°33 et était représentée par Daniel FIDELIN.

Sandrine DUNOYER et André GACOUGNOLLE, **Membres Titulaires**, ont quitté les travaux de l'Assemblée à 20h20 et 21h00 au dossier n°77 et n'étaient pas représentés.

Sébastien TASSERIE a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20180254

MODES DOUX - FONCIER - PLAN VELO - OCTEVILLE-SUR-MER - RD147 - DIG - AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU - ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - OUVERTURE - SOLlicitation.-

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU le budget de l'exercice 2018 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

### CONSIDERANT :

- Que dans le cadre du projet « Plan Vélo », la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) souhaite développer sur l'ensemble de son territoire des pistes cyclables, avec la création de voies vertes.
- Que l'objectif du projet « Plan Vélo » est de proposer des itinéraires cyclables répondant aux besoins quotidiens des habitants, promouvoir les déplacements cyclables et les services disponibles ainsi que valoriser les mobilités touristiques régionales par le développement des véloroutes de la « Vallée de la Seine » et du « Littoral » normand sur l'agglomération havraise.
- Qu'il convient aujourd'hui pour la CODAH d'acquérir des emprises foncières sur des parcelles privées permettant la réalisation du projet sur la commune d'Octeville-sur-Mer.
- Qu'ainsi, il convient de solliciter la déclaration d'utilité publique de ce projet afin de s'assurer de la possibilité d'acquérir ce foncier, même en cas d'échec des négociations amiables.
- Qu'afin de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation du projet, nous vous proposons de solliciter Madame la Préfète pour l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire nécessaire pour acquérir les biens non maîtrisés devant permettre la concrétisation du projet, ainsi que pour la déclaration d'intérêt général (DIG) et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

**Son Bureau, réuni le 20 septembre 2018, consulté ;**

VU le rapport de M. le Vice-président ;

**Après en avoir délibéré ;**

### DECIDE :

- **de solliciter** auprès de Madame la Préfète, au profit de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH), ou de l'organisme s'y substituant, l'ouverture de l'enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire nécessaire afin d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation du projet « Plan Vélo », même en cas d'échec des négociations amiables ;
- **d'habiliter M. le Président à signer** tous documents devant permettre la concrétisation de ce dossier ;
- **de régler** les honoraires dus aux commissaires-enquêteurs.

#### Imputation budgétaire

Exercice 2018

Budget principal

Sous-fonction : 822 voirie communale et routes

Nature : 2111 (terrains nus)

Programme : 1800452 plan vélo Octeville sur mer

Code mission : D41 transports

Montant de la dépense : 2 000 euros (honoraires commissaires-enquêteurs)

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

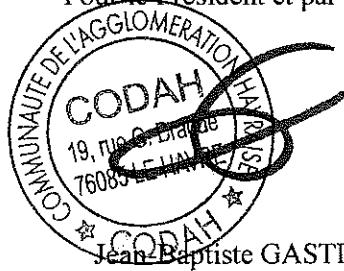
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le 15 OCT. 2018

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, 1er  
Vice-Président

#### ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 15 OCT. 2018

Publié le 15 OCT. 2018